

Immersion de déchets en mer—Loi

Je vous prouverai dans un instant que ce n'est pas ce que fait le Canada. Je soutiens donc qu'il est à peu près inutile de présenter ce bill et de croire qu'il pourra à lui seul protéger nos océans contre l'immersion de déchets par les navires canadiens ou étrangers qui naviguent à proximité de nos eaux territoriales. Je le répète, nous devons jouer un rôle beaucoup plus actif en faisant œuvre de pionniers.

Je tiens à signaler que la menace qui pèse sur le système écologique des océans, y compris la chaîne alimentaire et l'air que nous respirons, constitue vraiment le sujet à l'étude ce soir. Cette menace ne vient pas seulement des installations pétrolières dans la mer, mais surtout de la pollution sur terre, de l'immersion volontaire de déchets dans les océans, des rivières contenant des substances délétères et de la pollution de l'atmosphère par suite de la combustion du pétrole et d'autres carburants. Les océans forment un seul élément et la pollution n'a pas de frontières.

Il n'appartient donc pas seulement au Canada de prendre des mesures pour protéger les mers ou les mers voisines de notre pays; nous devons nous assurer le respect et la collaboration des autres pays. C'est un des objets de la Conférence sur le droit de la mer. Je signale au secrétaire parlementaire que ce bill ne devrait pas être examiné, et qu'une fois au comité, il ne devrait pas être étudié sans qu'il soit question du rôle du Canada de nos jours à la Conférence sur le droit de la mer qui se tient actuellement à Genève.

La Conférence sur le droit de la mer a repris ses séances à Genève il y a trois ou quatre semaines, la première session ayant eu lieu à Caracas l'an dernier. On y distinguait une tendance manifeste vers l'acceptation de ce que le gouvernement lui-même a appelé une conception des droits de la mer sous trois aspects différents. Premièrement, que l'on établisse une zone économique jusqu'à 200 milles au large du littoral des pays, sur laquelle ces pays régiraient les droits en matière de pêche et de minéraux dans cette étendue de 200 milles; deuxièmement, que l'on établisse au-delà de la zone économique une région internationale réservée au patrimoine commun à toute l'humanité; troisièmement, que l'on applique sur tous les océans de justes principes directeurs sur l'utilisation et la protection de la mer.

Lors de la reprise de la conférence de Genève à laquelle assistaient la plupart des pays du monde, on a tenté d'aboutir à ce qu'on a appelé un accord global qui porterait sur tous les facteurs concernant la pollution, les droits de navigation, les droits de pêche et surtout les droits sur les ressources minérales. Cet accord global doit mener à la création d'un fonds commun qui sera administré par une autorité internationale. Cette autorité internationale prendra la première mesure importante qui ait été prise depuis la création des Nations Unies en partageant les richesses mondiales au sens planétaire.

Jusqu'ici personne ne s'est intéressé aux richesses qu'on pouvait trouver en haute mer à part le poisson. C'est parce qu'il n'était pas possible techniquement d'extraire en haute mer des ressources minérales de grande valeur et en grande quantité. Nous savons que les mers renferment

d'immenses richesses. Pour vous montrer leur importance—je ne parle pas ici de la zone internationale située au-delà de 200 milles, mais de la zone économique qui va jusqu'à 200 milles des côtes des États côtiers—dans cette zone relativement restreinte de 200 milles il y a pour 20 trillions de dollars de pétrole et de gaz exploitables.

De nombreux pays sont allés à la conférence sur le droit de la mer pour demander la création d'une autorité internationale qui partagerait les revenus tirés de l'exploitation des ressources minérales de la mer à l'intérieur d'une zone de 200 milles. La plupart des pays industrialisés, y compris le Canada, ont mis leur veto à cette proposition. S'il le fallait, je pourrais dire que les pays industrialisés devraient être d'accord pour la création d'une autorité internationale chargée de partager ces revenus à l'échelle mondiale pour combler le fossé entre les pays riches et les pays pauvres, fossé qui est à l'origine du problème social que nous connaissons aujourd'hui. Toutefois, je ne dirai rien de tel, car pour le moment je parlerai seulement de la haute mer qui s'étend au-delà de la zone de 200 milles.

Je sais que l'exploitation des ressources minérales qui s'y trouvent n'est pas encore techniquement assez avancée pour que l'on puisse extraire ces richesses fabuleuses qui n'attendent que d'être retirées de cette zone de 200 milles. Ce qui me préoccupe, c'est la zone s'étendant au-delà des 200 milles qui se prête le mieux au projet d'une autorité internationale, ce qui n'est pas le cas pour la zone de 200 milles.

● (2130)

Revenons maintenant au Canada et au bill à l'étude. Je me demande parfois à quoi servent les discours que l'on fait ici. J'espère au moins qu'on les lit. Je sais que les ministres sont obligés d'assister à beaucoup de réunions et qu'ils sont très occupés, mais les députés de l'opposition essaient de présenter des suggestions positives, dont certaines à l'appui des mesures gouvernementales, en vue de faire progresser le Canada et d'assurer notre responsabilité internationale. On ne peut qu'espérer que certaines des idées qui sont émises ici finissent au moins par être examinées par le gouvernement.

Le ministre de l'Environnement (M^{me} Sauvé), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), son adjoint et son assistant de même que le premier ministre (M. Trudeau), sont tous absents. Aucun d'entre eux n'est ici pour entendre ces remarques. On s'interroge sur l'utilité de ce débat et personne ne s'étonne que nombre de Canadiens aient perdu toute illusion, au sujet du processus politique d'aujourd'hui. Je ne veux pas m'étendre trop longtemps là-dessus.

Ce qui importe, c'est que le Canada participe à cette conférence sur le droit de la mer qui a lieu à Genève. Il n'en est pas question ici à la Chambre. Quel que soit le jour, on ne voit personne se lever pour s'informer du rôle que nous jouons à cette importante conférence des Nations Unies, personne. Nous nous occupons plutôt d'une mesure à portée plutôt restreinte qui paraît être un beau rejeton. Mon collègue, le député de Rocky Mountain (M. Clark) a exposé certaines critiques légitimes, mais il a eu du mal à trouver des critiques sérieuses, car le bill n'en dit pas assez long. C'est d'autant plus étrange que le Canada aurait beaucoup à dire, en ce monde instable qu'est le nôtre.